

CONSEIL MUNICIPAL DU
JEUDI 23 MARS 2023SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS 2023
1 DELIBERATIONCommune
des Monts d'Or
Métropole de LyonEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 23 MARS 2023**Nombre de Conseillers :**

- en exercice : 27
- présents : 22
- procurations : 4
- absents : 1
- absentions : 4
- ayant pris part au vote : 26

Date de la convocation : 16/02/2023**Certifiée exécutoire par,**

Transmission en préfecture le : 29/03/2023

Affichage municipal le : 30/03/2023

Étaient présents : VINCENT Max, REBOTIER Béatrice, PELLA Dominique, BERNARD Arlette, GAY François, DONABEDIAN Grégory, GUENEAU Fabienne, MATHIEU Régis, GODARD Christine, MARQUES Antonio, CAYROL Brigitte, NIGHOGHOSSIAN Arthur, SALIPUR Olivera, WATRELOT Françoise, CORRON Antoine, CAZIN-DESPRAS Cécile, GUYONNET Raphaël, MAZOYER Eric, DREVON Nathalie NEYRAND Augustin, PREVE Corinne, BEAU Marc-Stéphane,

Absents :	représenté(s) par :
GERVAIS Pierre	
DURANTET Florence	VINCENT Max
FREYDIER Pascal	PELLA Dominique
FRANC Marvin	CORRON Antoine
HANGARD Aurélie	GODARD Christine

Remarques : 22 conseillers ont pris part au vote, 4 absentions E. MAZOYER, N. DREVON, A. NEYRAND, M.S. BEAU.

Secrétaire de Séance élu : NIGHOGHOSSIAN Arthur

Séance sous la présidence de : VINCENT Max, Maire

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'accorder en 2023 les subventions suivantes aux associations concernées :

DELIBERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la politique communale en faveur des associations, notamment la mise à disposition gracieuse des locaux et moyens logistiques,

Les conseillers municipaux membres d'associations ne prennent pas part au vote des associations concernées. Pour les associations suivantes, les personnes suivantes n'ont pas pris part au vote :

Comité de coopération décentralisée de Limonest : Arlette BERNARD Max VINCENT Brigitte CAYROL Pierre GERVAIS	FCLDSD et Académie Football FCLDSD : Gregory DONABEDIAN Arthur NIGHOGHOSSIAN Max VINCENT
ASSOCIATION SPORTIVE DES CHASSEURS DE LIMONEST : Max VINCENT Régis MATHIEU	ASCIL : Fabienne GUENEAU
LIMONEST PATRIMOINE : Pierre GERVAIS Arlette BERNARD	AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET SOUVENIR : Régis MATHIEU
COMITE DES FETES : Françoise WATRELOT Max VINCENT	APEL : Aurélie HANGARD

Les élus concernés sortent de la salle lors du vote de la subvention.

La délibération a été prise à l'unanimité des membres du conseil municipal présents et représentés, soit 22 voix. Le groupe « Limonest en avant » composé de E. MAZOYER, N. DREVON, A. NEYRAND, M.S. BEAU n'a pas souhaité prendre part au vote. Il est décidé de :

- D'ADOPTER les subventions 2023 attribuées telles qu'elles sont présentées ci-dessous

Nom de l'association	Proposition 2023	VOTES POUR/CONTRE
COMITE DE COOPERATION DECENTRALISEE DE LIMONEST	15 000,00 €	NB DE VOTANTS : 18 POUR : 18 CONTRE : 0 ASTENTION : 0
ASSOCIATION SPORTIVE DES CHASSEURS DE LIMONEST	900,00 €	NB DE VOTANTS : 20 POUR : 20 CONTRE : 0 ASTENTION : 0
LIMONEST PATRIMOINE	1 800,00 €	NB DE VOTANTS : 20 POUR : 20 CONTRE : 0 ASTENTION : 0
COMITE DES FETES	5 000,00 €	NB DE VOTANTS : 20 POUR : 20 CONTRE : 0 ASTENTION : 0
FC LIMONEST DARDILLY ST DIDIER	25 000,00 €	NB DE VOTANTS : 19 POUR : 19 CONTRE : 0 ASTENTION : 0
FC LIMONEST DARDILLY ST DIDIER Académie Football	2 500,00 €	NB DE VOTANTS : 19 POUR : 19 CONTRE : 0 ASTENTION : 0
ASCIL	3 100,00 €	NB DE VOTANTS : 21 POUR : 21 CONTRE : 0 ASTENTION : 0
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET SOUVENIR	1 500,00 €	NB DE VOTANTS : 21 POUR : 21 CONTRE : 0 ASTENTION : 0
APEL ST MARTIN	2 000,00 €	NB DE VOTANTS : 21 POUR : 21 CONTRE : 0 ASTENTION : 0
AMITIES LIMONOISES	3 500,00 €	NB DE VOTANTS : 22 POUR : 22 CONTRE : 0 ASTENTION : 0
SOU DES ECOLES DE LIMONEST	2 500,00 €	NB DE VOTANTS : 22 POUR : 22 CONTRE : 0 ASTENTION : 0
ASSO 6 CORDES	6 000,00 €	NB DE VOTANTS : 22 POUR : 22 CONTRE : 0 ASTENTION : 0

Accuse de réception en préfecture
06/03/2023
Date de réception préfecture : 29/03/2023

Nom de l'association	Proposition 2023	VOTES POUR/CONTRE
		ASTENTION : 0
ASA DU RHONE	3 000,00 €	NB DE VOTANTS : 22 POUR : 22 CONTRE : 0 ASTENTION : 0
BMX ET VTT	7 100,00 €	NB DE VOTANTS : 22 POUR : 22 CONTRE : 0 ASTENTION : 0
FOYER NOTRE DAME DES SANS ABRI	800,00 €	NB DE VOTANTS : 22 POUR : 22 CONTRE : 0 ASTENTION : 0
JUDO OUEST GRAND LYON	2 100,00 €	NB DE VOTANTS : 22 POUR : 22 CONTRE : 0 ASTENTION : 0
LIMONEST TAEKWONDO	800,00 €	NB DE VOTANTS : 22 POUR : 22 CONTRE : 0 ASTENTION : 0
MOVE UP	1 700,00 €	NB DE VOTANTS : 22 POUR : 22 CONTRE : 0 ASTENTION : 0
OUEST LYONNAIS BASKET	6 000,00 €	NB DE VOTANTS : 22 POUR : 22 CONTRE : 0 ASTENTION : 0
TENNIS CLUB DU BOIS D'ARS	3 100,00 €	NB DE VOTANTS : 22 POUR : 22 CONTRE : 0 ASTENTION : 0
BADMINDOR	600,00 €	NB DE VOTANTS : 22 POUR : 22 CONTRE : 0 ASTENTION : 0
MUSIC HALL JOHN ELLIS	3 000,00 €	NB DE VOTANTS : 22 POUR : 22 CONTRE : 0 ASTENTION : 0
TOTAL	97 000,00 €	

- DIRE que les crédits sont inscrits au Budget primitif 2023
- DIRE que chaque subvention est accordée individuellement
- DIRE que le versement des subventions supérieur à 1000 € aux associations locales est subordonné à la transmission de leur bilan comptable, de leur compte de résultat, compte prévisionnel et du rapport annuel de l'assemblée générale
- DIRE que le versement d'une subvention est soumis à la signature du contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
 Suivent au registre les signatures des membres présents.
 Copie certifiée conforme,
 A Limonest, le 23/03/2023

Max VINCENT
 Maire de Limonest

Accusé de réception en préfecture
 069-216901165-20230323-del_20230307-DE
 Date de réception préfecture : 29/03/2023